

BULLETIN D'INFORMATIONS

2023-2024

Cercle scolaire Broc – Botterens

www.ecole-broc.ch



Juillet 2023

TABLE DES MATIERES

Mot du directeur d'établissement	3
Contacts utiles	4
Corps enseignant	5-6
Calendrier scolaire	7
Horaires scolaires	8
Conseil des parents	9
Informations et recommandations / jours de congé / jours joker	10-11
Maladies ou absences imprévues / retards / arrivée-départ	12
Cours de prévention	13
Santé	14
Cours de langue et de culture d'origine (LCO), compensation des désavantages et SLPP	15
Horaires des transports	16
Règles de vie de l'établissement	17-18
Plan de sécurité	19-20
Pédibus	21
Mot de la police cantonale	22
Horaires halle de gymnastique	23
Activités / informations diverses	24
Horaires de la piscine	25
Bibliothèque scolaire	26
Matériel	27
AES Timoun	28

MOT DU DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT

Chères et Chers Parents,
Chères et Chers Elèves,

Au terme de cette année scolaire colorée et variée, je tiens à vous adresser ce message pour partager mon enthousiasme et ma gratitude envers vous et vos enfants. Ce fut une année riche en découvertes, en apprentissages et en aventures et nous pouvons être fiers du chemin parcouru ensemble, élèves, parents, enseignants et directeur.

Lorsque nous avons décidé de mettre l'accent sur le plein air et les capacités transversales, nous savions que cela apporterait de nombreux avantages à nos élèves. Vos enfants ont démontré une incroyable adaptabilité, une curiosité et une capacité à relever des défis avec enthousiasme.

Le Plein air a été, durant de nombreuses leçons et une semaine complète, notre salle de classe, notre laboratoire et notre terrain de jeu. Les sorties en nature, les excursions et les activités de groupe ont permis à vos enfants de se connecter avec l'environnement qui les entoure, d'explorer leur curiosité et de développer un amour pour la nature. Ils ont appris à travers l'observation, l'expérimentation et le contact direct avec le monde qui les entoure.

En mettant l'accent sur les capacités transversales, nous avons encouragé le développement des compétences essentielles pour la vie. Vos enfants ont appris à travailler en équipe, à communiquer efficacement et à résoudre des problèmes de manière créative. Ces compétences sont fondamentales pour leur avenir et je suis convaincu qu'ils les utiliseront dans toutes les facettes de leur vie.

Je tiens à vous remercier, chers parents, pour votre soutien tout au long de cette année et à féliciter tous les acteurs de l'équipe enseignante. Cet engagement et cette confiance ont été essentiels pour la réussite de cette approche pédagogique.

Constater l'enthousiasme des enfants, leur curiosité, leur persévérance et leurs sourires s'illuminer lorsqu'ils ont réussi ont été notre récompense. Nous avons été témoins de leurs moments d'émerveillement face à la nature et nous avons pu remarquer leurs progrès et leurs accomplissements.

Je vous souhaite à toutes et tous un merveilleux été, rempli de moments de joie, de détente et de découvertes en famille ... en plein air et je reste impatient de retrouver vos enfants l'année prochaine pour de nouvelles aventures passionnantes.

Stéphane Sudan
Directeur

CONTACTS UTILES

Ecole de Broc	
Cercle scolaire Broc-Botterens Rue des Ecoles 1, 1636 Broc 026 921 16 34 www.ecole-broc.ch	
Directeur d'établissement	
Stéphane Sudan 079 247 50 26 stephane.sudan@edufr.ch	026 921 37 47 dir.ep.broc@edufr.ch
Conseillers communaux responsables des écoles	
Isabelle Sudan Conseillère communale de Broc 079 359 19 74 isabelle.sudan@broc.ch	Yanaëlle Sciboz Conseillère communale de Botterens 079 394 61 43 y.sciboz@botterens.ch
Conciergerie	
Victor Kaufmann 079 342 73 33 conciergerie@broc.ch	
CSPM	
Cédric Dématraz 079 446 27 32 cspm@broc.ch	
Accueil extrascolaire AES TIMOUN	
Stella Grand 078 717 38 78 aes.timoun@gmail.com	
Inspecteur scolaire	
Pierre-Etienne Sagnol Route André-Piller 21, 1762 Givisiez 026 305 40 92 pierre-etienne.sagnol@fr.ch	
Catéchisme	
Catholique : Monique Pythoud Ecoffey , 079 663 97 60 Protestant : Karin Pralong , 079 565 08 50	

CORPS ENSEIGNANT 2023-2024

REPARTITION DES CLASSES		
1^H - 2^H A	Jacqueline Chassot jacqueline.chassot@edufr.ch 026 866 40 01	
1^H - 2^H B	Stéphanie Horner stephanie.horner@edufr.ch 079 851 59 70	Joëlle Joye joelle.joye@edufr.ch 079 484 00 07
1^H - 2^H C	Micheline Savary micheline.savary@edufr.ch 079 273 11 00	
1^H - 2^H D	Karine Sudan karine.sudan@edufr.ch 079 480 65 26	
3^H A	Alexandra Deschenaux alexandra.deschenaux@edufr.ch 079 835 23 38	Jacqueline Pythoud jacqueline.pythoud@edufr.ch 079 362 26 60
3^H 4^H	Melissa Bergmann melissa.bergmann@edufr.ch 079 267 55 20	
4^H A	Sandrine Magnin sandrine.magnin@edufr.ch 079 446 07 95	
5^H A	Bytyci Doruntinë doruntine.bytyci@edufr.ch 079 946 69 19	Joëlle Meier joelle.meier@edufr.ch 079 545 64 30
5^H B	Sophie Python sophie.python@edufr.ch 079 273 60 57	Alexandra Remy alexandra.remy@edufr.ch 078 612 39 60
6^H A	Marlène Comte marlene.comte@edufr.ch 079 466 87 14	Bytyci Doruntinë doruntine.bytyci@edufr.ch 079 946 69 19
6^H B	Marlène Etienne-Richard marlene.etienne-richard@edufr.ch 078 892 27 10	Valérie Gawrysiak Simonet Valerie.gawrysiak@edufr.ch 026 921 32 55
7^H A	Samay Somkhit samay.somkhit@edufr.ch 079 771 86 01	
7^H B	Mélanie Balmat melanie.balmat@edufr.ch 079 960 37 36	
8^H A	Frédéric Chassot frederic.chassot@edufr.ch 079 280 12 27	
8^H B	Jérémy Schouwey jeremy.schouwey@edufr.ch 079 765 84 56	

AC	Christine Bovigny christine.bovigny@edufr.ch 026 921 16 87 Audrey Baour Audrey.baour@edufr.ch 076 446 23 32
ECSI	Evodie Michel evodie.rosse@edufr.ch 079 536 49 55 Christine Vial christine.vial@edufr.ch 076 500 83 91 Isabelle Ammann Isabelle.ammann@edufr.ch 079 210 74 35
Logopédie	Sabine Aregger sabine.aregger@slppg.ch 026 552 56 65
Responsable éducation numérique (EdNUM)	Christel Sudan christel.sudan@edufr.ch 079 794 26 23

Nouvelles arrivées dans notre cercle scolaire

Bienvenue aux nouvelles collègues au sein de notre établissement :

Mme Mélanie Balmat
Enseignante dans les degrés 7^H-8^H

Mme Alexandra Bosson
Travailleuse sociale

Mme Audrey Baour
Enseignante AC

Mme Isabelle Ammann
Enseignante spécialisée

Mme Christine Vial
Enseignante spécialisée

CALENDRIER SCOLAIRE DE L'ANNEE 2023-2024

2023		Août August	
Lu Mo		7	14 21 28
Ma Di	1	8	15 22 29
Me Mi	2	9	16 23 30
Je Do	3	10	17 24 31
Ve Fr	4	11	18 25

2023		Septembre September	
Lu Mo		4	11 18 25
Ma Di		5	12 19 26
Me Mi		6	13 20 27
Je Do		7	14 21 28
Ve Fr	1	8	15 22 29

2023		Octobre Oktober	
Lu Mo	2	9	16 23 30
Ma Di	3	10	17 24 31
Me Mi	4	11	18 25
Je Do	5	12	19 26
Ve Fr	6	13	20 27

2023		Novembre November	
Lu Mo		6	13 20 27
Ma Di		7	14 21 28
Me Mi	1	8	15 22 29
Je Do	2	9	16 23 30
Ve Fr	3	10	17 24

2023		Décembre Dezember	
Lu Mo		4	11 18 25
Ma Di		5	12 19 26
Me Mi		6	13 20 27
Je Do		7	14 21 28
Ve Fr	1	8	15 22 29

2024		Janvier Januar	
Lu Mo	1	8	15 22 29
Ma Di	2	9	16 23 30
Me Mi	3	10	17 24 31
Je Do	4	11	18 25
Ve Fr	5	12	19 26

2024		Février Februar	
Lu Mo		5	12 19 26
Ma Di		6	13 20 27
Me Mi		7	14 21 28
Je Do	1	8	15 22 29
Ve Fr	2	9	16 23

2024		Mars März	
Lu Mo		4	11 18 25
Ma Di		5	12 19 26
Me Mi		6	13 20 27
Je Do		7	14 21 28
Ve Fr	1	8	15 22 29

2024		Avril April	
Lu Mo	1	8	15 22 29
Ma Di	2	9	16 23 30
Me Mi	3	10	17 24
Je Do	4	11	18 25
Ve Fr	5	12	19 26

2024		Mai Mai	
Lu Mo		6	13 20 27
Ma Di		7	14 21 28
Me Mi	1	8	15 22 29
Je Do	2	9	16 23 30
Ve Fr	3	10	17 24 31

2024		Juin Juni	
Lu Mo		3	10 17 24
Ma Di		4	11 18 25
Me Mi		5	12 19 26
Je Do		6	13 20 27
Ve Fr		7	14 21 28

2024		Juillet Juli	
Lu Mo	1	8	15 22 29
Ma Di	2	9	16 23 30
Me Mi	3	10	17 24 31
Je Do	4	11	18 25
Ve Fr	5	12	19 26

Reprise scolaire

: Jeudi 24 août 2023

Vacances d'automne

: Vendredi 13 octobre 2023, fin des cours

: Lundi 30 octobre 2023, reprise des cours

Toussaint

: Mercredi 1^{er} novembre 2023

Journée pédagogique

: Jeudi 7 décembre 2023

Immaculée Conception

: Vendredi 8 décembre 2023

Vacances de Noël

: Vendredi 22 décembre 2023, fin des cours

: Lundi 8 janvier 2024, reprise des cours

Vacances de Carnaval

: Vendredi 9 février 2024, fin des cours

: Lundi 19 février 2024, reprise des cours

Vacances de Pâques

: Jeudi 28 mars 2024, fin des cours

: Lundi 15 avril 2024, reprise des cours

1^{er} mai

: 1^{er} mai 2024, congé

Pont de l'Ascension

: Jeudi 9 mai 2024 et vendredi 10 mai 2024

Lundi de Pentecôte

: Lundi 20 mai 2024

Pont de la Fête-Dieu

: Jeudi 30 mai 2024 et vendredi 31 mai 2024

Clôture scolaire

: Vendredi 5 juillet 2024

Reprise scolaire 2023-2024

: Jeudi 22 août 2024

HORAIRES SCOLAIRES

Matin	Après-midi
7h50 – 11h30	13h15 – 15h05

Jours d'école pour les 1 ^H et 2 ^H					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1 ^H et 2 ^H	2 ^H	1 ^H	2 ^H	2 ^H
Après-midi	1 ^H	2 ^H	Congé	1 ^H et 2 ^H	1 ^H et 2 ^H

Jours d'école pour les 3 ^H et 4 ^H					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	3 ^H et 4 ^H	4 ^H *alternance 3 ^H	3 ^H et 4 ^H	4 ^H *alternance 3 ^H	3 ^H et 4 ^H
Après-midi	3 ^H et 4 ^H	3 ^H *alternance 4 ^H	Congé	3 ^H *alternance 4 ^H	3 ^H et 4 ^H

* Alternance selon liste reçue en juin 2023

Jours d'école pour les 5 ^H à 8 ^H					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	5 ^H à 8 ^H				
Après-midi	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H	Congé	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H

- ➔ Il n'y a pas d'alternance pour les 3^H et 4^H le 1^{er} jour d'école, soit le jeudi 24 août 2023.
- ➔ Les élèves de 2^H à 8^H sont attendus le jeudi 24 août 2023 à 7h50 pour la rentrée scolaire.
- ➔ Pour les 1^H, celle-ci se fera le jeudi après-midi 24 août 2023 à 13h15.

CONSEIL DES PARENTS

Selon le nouveau règlement scolaire adopté respectivement le 30 avril 2019 par l'Assemblée communale de Botterens et le 27 mai 2019 par l'Assemblée communale de Broc, le Conseil des parents remplace désormais l'entité anciennement connue sous le nom de Commission scolaire. Se réunissant au moins deux fois par année scolaire, il coordonne des actions pour l'école, favorise l'échange d'informations et de propositions d'activités extrascolaires entre les parents, l'établissement scolaire et la commune ; il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général.

Les personnes intéressées à rejoindre le Conseil des parents doivent obligatoirement avoir au moins un enfant scolarisé au sein du cercle scolaire. Le Conseil des parents est constitué de:

deux représentant-e-s communaux respectivement de chaque commune, trois parents de la Commune de Broc, deux parents de la Commune de Botterens, un ou une enseignant(e) du cercle scolaire recommandé-e par et représentant-e ses pairs et le ou la directeur/trice d'établissement du cercle scolaire, ce pour une durée minimale de 3 ans.

Composition actuelle	
Isabelle Sudan	Présidente et représentante de la Commune de Broc
Yanaëlle Sciboz	Vice-présidente et représentante de la Commune de Botterens
Gilles Gremaud	Membre de Broc
Muriel Pittet	Membre de Broc
Sylviane Krieger	Membre de Botterens
Gonzague Romanens	Membre de Botterens
Joëlle Joye	Enseignante
Stéphane Sudan	Directeur d'établissement
Muriel Chapuis	Secrétaire

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS

Demande de congé

- **L'article 37 du règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS)**

¹ Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) un événement familial important ;
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;
- d) à l'école du cycle d'orientation, un stage, un examen ou un autre événement relevant de l'orientation professionnelle s'il ne peut être effectué en dehors du temps scolaire.

² Sous réserve d'un motif cité à l'alinéa 1, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié.

- **L'article 38 du règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS)**

¹ La demande de congé est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.

² La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.

³ La décision est communiquée aux parents par écrit.

Le règlement d'établissement, les lois scolaires et les divers formulaires, notamment les demandes de congé peuvent être consultés et téléchargés sur le site de l'école de Broc: www.ecole-broc.ch

Jours Joker

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

5 Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Conformément à l'alinéa 2, la direction d'école vous précisera à la prochaine rentrée scolaire les dates spécifiques de notre établissement scolaire qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé ainsi que les modalités concrètes pour informer l'établissement.



Maladies ou absences imprévues

En cas de maladie ou de retard, les parents doivent impérativement avertir l'enseignant concerné **avant le début de la classe par téléphone ou en utilisant notre nouveau moyen de communication KLAPP**. Ce nouveau moyen de communication efficace est celui utilisé pour les différentes interactions de notre école entre les parents et les enseignants ou la direction.

Après une maladie de plus de **4 jours d'école**, les parents requièrent, auprès du médecin traitant, un certificat médical qu'ils remettent **obligatoirement** à l'enseignant.

Pour le dentiste et médecin, veuillez informer directement l'enseignant par écrit ou par téléphone.

Retards

Pour rappel, l'école débute le matin à 7h50 et l'après-midi à 13h15.

En cas de retard répétitifs et selon l'art. 32 de la loi scolaire, ils seront dénoncés auprès de la Préfecture avec les sanctions que cela implique.

Arrivée - Départ

En cas d'arrivée ou de départ de notre cercle scolaire, nous vous remercions d'informer rapidement notre Directeur.

Devoirs surveillés

Les élèves de l'école de Broc-Botterens ont la possibilité de faire les devoirs surveillés dans le bâtiment scolaire, accompagnés par Madame Mado Ruffieux tél. 079/782 75 73. En cas d'intérêt, merci d'appeler le numéro ci-dessus pour tous renseignements afin d'inscrire éventuellement votre enfant dans les plus brefs délais.

Cours de prévention

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7^H.

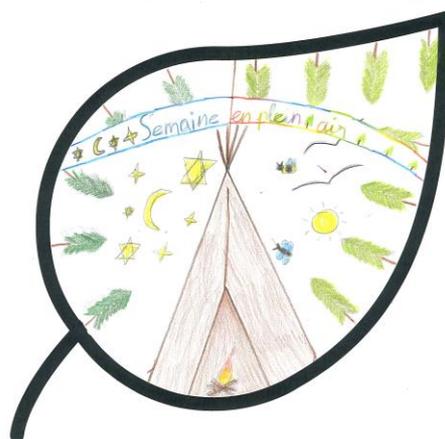
Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

http://www.policefr.ch/UserFiles/Image/PDF/BMI_Programme_de_prevention_ecoles.pdf

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, chers parents, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !



Contrôles de la vue

M. Beer 5^H

Médecine scolaire :

Les élèves de 8^H devront faire un contrôle de santé auprès de leur médecin traitant. Une lettre d'information sera transmise aux élèves dans le courant de l'année.

Cabinet dentaire scolaire

Rue de la Léchère 40, 1630 Bulle 026 305 98 60

A Broc, le service dentaire n'effectue que les contrôles.

Il aura lieu le 10 octobre 2023.

Pour les traitements, l'enfant doit se rendre au cabinet dentaire scolaire.

Nous vous encourageons donc vivement à faire contrôler votre enfant chez un médecin-dentiste privé.

Prophylaxie dentaire 1^H à 8^H

1 visite par année

Prévention des abus sexuels 2^H, 6^H et 8^H

Planning familial 026 305 29 55

Poux

Malgré toutes les précautions et les traitements entrepris, les poux font encore souvent leur apparition. Nous vous demandons de prendre **immédiatement** les mesures nécessaires et d'informer l'enseignant-e de votre enfant dès leur apparition.

Verrues plantaires

Les enfants souffrant de verrues plantaires se doucheront en prenant les précautions nécessaires pour éviter toute propagation.

Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours de Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco

Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm

Services logopédie, psychologie, psychomotricité de la Gruyère

026 552 56 00

www.censg.ch/s/ppg/prestations-de-s/ppg

Horaires des transports

Matin

Villarbeney	7h27
Botterens	7h28
Broc	11h40

Après-midi

Villarbeney	12h49
Botterens	12h50
Broc	15h15



1^H - 2^H transport privé par la Commune de Botterens dont l'horaire correspond à celui des TPF pour les 3^H - 8^H (ci-dessus) + 3 minutes

Dispositif de retenu pour les élèves dans les voitures privées

Enfants De 2 à 5 ans	Enfants Moins de 150 cm et moins de 12 ans	Enfants Plus de 150 cm et moins de 12 ans	Enfants Moins de 150 cm plus de 12 ans
Siège auto pour enfants (groupe 1 9- 18kg) ECE 44.03 ou 44.04	Siège auto pour enfants ou réhausseur (groupe 2/3 : 15- 36 kg) ECE 44.03.44.04	Ceinture de sécurité disponible	Ceinture de sécurité disponible

Règles de vie de l'établissement

Afin d'assurer l'ordre et le bon fonctionnement de l'école, les élèves sont soumis au règlement suivant :

A l'arrivée et au départ

- A chaque rentrée dans le bâtiment, les élèves se regroupent en bon ordre à la place qui leur est désignée. Dès cet instant, ils entrent en silence sous la conduite des enseignants.
- Les élèves arrivent à l'heure et restent dans le périmètre autorisé.
- Les élèves ne doivent pas venir trop tôt avant les cours (10 minutes) et rentrent rapidement à la maison à la fin de ceux-ci.

A la récréation

- Aucun élève ne pénètre seul dans les corridors, avant les cours ou à la récréation, sauf en cas de mauvais temps, sur indication du concierge ou des enseignants.
- Durant la récréation, les élèves se rendent dans la cour qu'ils ne peuvent quitter sans autorisation (magasin y compris). Les jeux violents ainsi que les jets de cailloux et de boules de neige sont strictement interdits. Les enfants respectent les installations dans la cour d'école. Les enfants respectent les consignes des enseignants.

Dans le bâtiment

- Au vestiaire, chaque élève range ses vêtements et ses chaussures. Le port des chaussons est obligatoire en classe. Aucune valeur ne doit être laissée dans le couloir (argent...).
- Les élèves sont tenus d'observer les règles de l'ordre et de la propreté aux abords et à l'intérieur du bâtiment scolaire. Ils respectent la propriété privée et adoptent un comportement décent. Les élèves ont soin de laisser les endroits propres.
- Les élèves doivent porter une tenue correcte et adaptée à leur âge.

Aux alentours

- **L'utilisation de rollers, de trottinette, de skate ou de chaussures à roulettes pour se rendre à l'école est interdite.**
- Les élèves peuvent se rendre à l'école à vélo dès la 6^H, suite à la leçon de la sécurité routière.
- L'utilisation de natels, jeux vidéos, baladeurs, couteaux, briquets, ... est interdite à l'école.
- Les déplacements maison-école ou école-maison sont sous la responsabilité des parents qui veilleront aux recommandations suivantes :
 - ✓ Le port du triangle ou du gilet est obligatoire de la 1^H à la 4^H
 - ✓ Le port du casque est vivement recommandé pour les élèves qui se déplacent à vélo
 - ✓ La plus grande prudence aux abords des bâtiments scolaires est demandée aux personnes qui conduisent les enfants en véhicule
 - ✓ L'école encourage les enfants à effectuer les trajets à pied. La marche est excellente pour la santé.

A la gare et dans le bus

- Pendant l'attente du bus, les élèves patientent et doivent toujours surveiller l'arrivée du bus.
- Dans le bus, les élèves doivent rester assis et tranquilles durant tout le trajet et ne pas déranger le chauffeur.

Et ne pas oublier

- Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils causent au bâtiment, au matériel et au mobilier scolaires, intentionnellement ou par négligence. Les parents répondent financièrement des frais occasionnés.
- Les élèves doivent le respect aux enseignants et aux adultes fréquentant le bâtiment scolaire. Ils se montrent polis aux abords de l'école ou lors de déplacements organisés.
- La politesse et le respect sont le devoir de chacun. Confrontés aux autres et à la vie en société, les élèves apprennent à régler les conflits de manière pacifique (sans recourir à la violence, qu'elle soit verbale ou physique). En outre, ils tâchent de développer la solidarité et l'entraide.

Selon l'art. 2 de la Loi Scolaire, les parents sont les premiers responsables de leurs enfants. L'école les seconde dans l'éducation de leurs enfants.

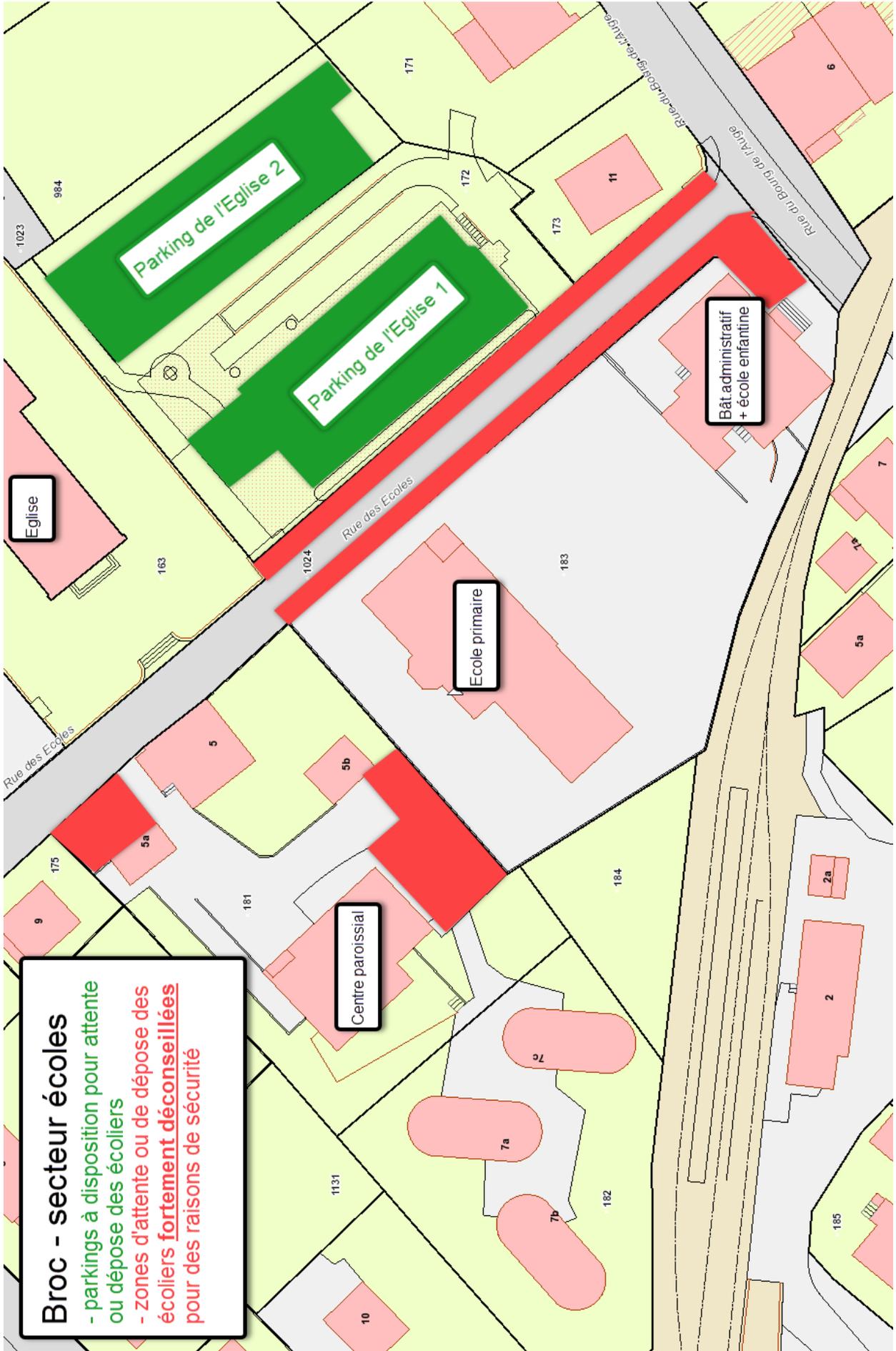
Sécurité

Voici quelques rappels importants, afin de diminuer les risques d'accidents sur le chemin de l'école :

- Les enfants doivent emprunter les trottoirs et **les passages à piétons** .
- **Nous déconseillons fortement les parents venant conduire ou attendre leurs enfants de s'arrêter le long du trottoir de la Rue des Ecoles. L'utilisation du parking paroissial est strictement interdite. Nous vous prions d'utiliser impérativement la place de parc. Des contrôles de police seront effectués.**
- Les enfants ne sont pas autorisés à venir à l'école à vélo avant d'avoir suivi les cours de la sécurité routière en 6^H.
- Le port du casque pour les cyclistes est bien évidemment vivement recommandé.
- Les routes et les arrêts de bus ne sont pas des places de jeux.

Les parents transportant des élèves de moins de 12 ans révolus et mesurant moins de 1,50 m doivent équiper leur véhicule de réhausseurs conformément à la nouvelle loi en application depuis le 1^{er} avril 2010.





ENVIE QUE VOTRE ENFANT DEVIENNE UN SUPER PIÉTON ?

ALORS PENSEZ AU PEDIBUS !

C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA MARCHE COMME UN VRAI BUS, MAIS À PIED.



Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents.

Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie !

La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier.

Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA.

La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe
et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Pour une mobilité
d'avenir **ate**

NOS CONSEILS DE SECURITE ROUTIERE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

**En tant que parents, montrez l'exemple !
Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.**



A pied, c'est mieux !

Il vivra ses propres expériences.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble
- Attirez son attention sur les dangers possibles
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées.
Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis
- Le port du casque est fortement recommandé
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.
Si un trajet est nécessaire :

- Utilisez les places de stationnement prévues
- Arrêtez-vous complètement au passage piétons
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires
- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,...



Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants



Aidez-nous à protéger vos enfants !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch

HORAIRES HALLE DE GYMNASTIQUE – ANNEE 2023-2024:

	lundi	Mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h50	1-2 ^H K. Sudan 1-2 ^H S. Horner		7 ^H M. Balmat	8 ^H J. Schouwey	3 ^H J. Pythoud 3 ^H M. Bergmann
8h40					
9h50	1-2 ^H M. Savary 1-2 ^H S. Horner		4 ^H S. Magnin 4 ^H M. Bergmann 8 ^H F. Chassot	5 ^H J. Meier 5 ^H S. Python	
10h40					
13h15	6 ^H M. Etienne 6 ^H M. Comte	7 ^H S. Somkhit		1 ^H -2 ^H J. Joye (rythmique)	1-2 ^H J. Chassot 1-2 ^H M. Savary K. Sudan (rythmique)
14h10					

Pour les activités physiques, les élèves prendront dans un sac leur tenue de gymnastique, ainsi que des baskets **pour l'intérieur** (Attention ! Certaines semelles laissent des traces sur le sol).

Les élèves de 1^H à 4^H porteront déjà leur training.

Les objets oubliés peuvent être récupérés chez M. Dématraz, concierge (079/ 446 27 32).

Les élèves de 5^H à 8^H se douchent obligatoirement à la fin des leçons d'éducation physique.

ACTIVITÉS / INFORMATIONS DIVERSES



Semaine blanche

Les élèves de 7^H et de 8^H participeront à une semaine blanche du 22 au 26 janvier 2024. Des renseignements plus précis vous seront communiqués en temps voulu par les enseignants de ces classes.



Première Communion

Le samedi 25 mai 2024 à 17h00 pour les enfants de 5^H de Broc et Botterens.



ACTIVITÉS / INFORMATIONS DIVERSES



Piscine			
Des cours de piscine seront organisés pour les élèves de 2 ^H , 3 ^H et 4 ^H . Ces cours se dérouleront à la piscine de Charmey sous la conduite de Madame Malischa Macheret et des enseignantes concernées.			
Dates piscine 2023-2024			
3-4 ^H	Melissa Bergmann	Vendredi après-midi 13h30-14h30	01.09.2023 08.09.2023 15.09.2023 22.09.2023 29.09.2023 06.10.2023
3 ^H	Jacqueline Pythoud	Vendredi après-midi 13h30-14h30	13.10.2023 03.11.2023 10.11.2023 17.11.2023 24.11.2023 01.12.2023
4 ^H	Sandrine Magnin	Vendredi après-midi 13h30-14h30	12.01.2024 19.01.2024 26.01.2024 02.02.2024 23.02.2024 01.03.2024
2 ^H	Micheline Savary + Karine Sudan	Vendredi matin 9h30-10h30	08.03.2024 15.03.2024 22.03.2024 19.04.2024 26.04.2024 03.05.2024
2 ^H	Jacqueline Chassot + Joëlle Joye	Mardi matin 8h30-9h30	16.04.2024 23.04.2024 30.04.2024 07.05.2024 14.05.2024 21.05.2024

Consignes :

- § En cas de verrues plantaires, mycoses ou autres, traiter au plus vite et mettre une chaussette en latex lors des leçons
- § Laisser les bijoux à la maison
- § Tous les enfants doivent avoir un bonnet de bain en silicone
- § Le port des lunettes de natation est interdit, sauf avis médical
- § Nous conseillons pour les filles un maillot de bain une pièce et pour les garçons un maillot de bain ou un boxer (le bermuda est INTERDIT)
- § Après la piscine, la douche est obligatoire avec produit de douche

BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Règlement d'utilisation

- La bibliothèque scolaire est une réalisation de la commune avec le soutien financier de la Paroisse de Broc et de la Commune de Broc.
- Son but est la mise à disposition, pour les élèves de la 1^H à la 8^H du cercle scolaire de Broc-Botterens, d'ouvrages favorisant la recherche documentaire et le goût de la lecture.
- La bibliothèque est ouverte les lundis et jeudis de 15h05 à 15h30, sauf pendant les vacances scolaires.
- Les élèves de Botterens sont prioritaires dans l'ordre de passage. Ils doivent impérativement s'annoncer aux responsables.
- Chaque enfant peut emprunter jusqu'à deux livres à prendre à la maison pour une période de deux semaines.
- Chaque enfant peut emprunter jusqu'à 2 livres à la fois dans le cadre de sa classe. Les enseignants gèrent les prêts à l'interne.
- Tous les enfants bénéficient d'un abonnement payé par la commune.
- **L'utilisateur répond du dommage causé par la perte ou la détérioration des objets empruntés. Le remboursement du livre peut être demandé.**



MATÉRIEL

Effets personnels de l'élève

- Une paire de chaussons (fermés au talon pour 1^H à 4^H)
- Un sac d'école (3^H à 8^H)
- Un plumier (dès la 5^H)

Merci d'écrire le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires.



Matériel pour l'éducation physique et le sport

- Une paire de chaussures pour la salle de sport
- Une paire de chaussures pour les activités physiques d'extérieur
- Un sac de sport
- Une tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Une tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Une tenue pour la natation
- Une tenue adaptée aux différents sports

Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels

- Un tablier

Matériel particulier

- Une tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
- Des vêtements de rechange pour les élèves de 1^H-2^H
- Une bouteille ou gourde pour boire en classe (3^H à 8^H)
- Des articles de soins personnels et d'hygiène



L'accueil extrascolaire Timoun accueille les enfants du cercle scolaire de Broc-Botterens tous les jours, dès la rentrée scolaire.

Il se situe dans l'enceinte scolaire de Broc, dans le module près de la place de jeux.

Il a pour mission d'assurer la garde des enfants d'âge scolaire en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement.

Les repas du petit-déjeuner, du dîner et les collations du goûter sont servis pendant les périodes concernées. Des activités créatrices, ludiques ou de détente sont organisées et les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs.

L'accueil extrascolaire est ouvert de 6h45 à 18h15

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Déjeuner 6h45-7h50					
Alternance 7h50-11h30					
Repas 11h30-13h15					
Alternance 13h15-15h05					
Soir 15h05-18h15					

L'AES est encore en attente d'inscription. Pour votre information, les blocs ne seront pas ouverts à moins de 5 enfants.

	Blocs garantis
	Blocs en attente
	Bloc probablement garanti.

En cas d'intérêt, vous trouverez le règlement, les tarifs et le formulaire d'inscription sur les sites internet des communes de Broc et de Botterens.

Vous pouvez ensuite nous le transmettre soit :

- En mains propres : à l'AES durant les heures d'ouverture
- Par courrier postal : Accueil extrascolaire, rue du Bourg de l'Auge 9, 1636 Broc
- Par mail : aes.timoun@gmail.com

Un rendez-vous vous sera ensuite proposé pour visiter l'AES.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la responsable :

Stella Grand

aes.timoun@gmail.com

079 743 47 22 ou par le biais de l'application KLAPP